

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate – 28 mai 2007

RECOURS COLLECTIF DÉPOSÉ AU CANADA CONCERNANT LE FOSAMAX

LONDON, ONTARIO - La firme d'avocats Siskinds ^{LLP} a déposé un recours collectif contre Merck Frosst Canada («Merck») concernant le Fosamax, son médicament pour l'ostéoporose.

La mise en marché du Fosamax a été approuvée au Canada en 1995. Depuis, les ventes du Fosamax pour le traitement de l'ostéoporose et de la maladie de Paget ont été fortes.

L'utilisation du Fosamax a été liée à un risque accru de développer l'ostéonécrose de la mâchoire, une condition pouvant être extrêmement douloureuse et pouvant provoquer la décomposition et la mort des os de la mâchoire. Merck donne maintenant un avertissement aux consommateurs concernant la possibilité de développer l'ostéonécrose de la mâchoire et Santé Canada effectue un suivi de la situation.

La demande soutient que Merck a failli à ses obligations d'informer adéquatement les patients et les médecins que le Fosamax a été associé à un risque accru de développer l'ostéonécrose de la mâchoire. Michael Peerless, un associé chez Siskinds ^{LLP}, déclare que : «nous croyons que, par le biais de cette poursuite, Merck devra expliquer aux consommateurs canadiens ce qu'elle savait sur les risques associés au Fosamax et à quel moment elle a pris connaissance de ces risques. Dans le présent dossier, comme dans tous les dossiers similaires dans lesquels notre firme est impliquée, nous nous préoccupons de savoir si les canadiens ont été adéquatement prévenus des risques associés à l'utilisation du produit dont il est question».

Il est trop tôt pour quantifier les dommages qui pourraient être réclamés par les membres du groupe, mais on anticipe que les réclamations pourraient être substantielles. Les résidents du Québec ayant utilisé le Fosamax sont encouragés à visiter le site www.classaction.ca ou à communiquer pour de plus amples informations avec Me Claude Desmeules au (418) 694-2009.